

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 16 décembre 2019**

## **Délibération CA\_20191216\_008**

**Marché de renouvellement des droits d'utilisation, de maintenance et de développements spécifiques de progiciels - Entreprise CEGID PUBLIC: approbation de la constitution d'un groupement de commandes et de la convention constitutive - autorisation donner au coordonnateur.**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**2 membre(s) étant absent(s)**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département et le SDIS 36 pour le renouvellement des droits d'utilisation, la maintenance et des développements spécifiques de progiciels de l'entreprise CEGID PUBLIC ;

Considérant les droits d'exclusivité dont dispose l'entreprise CEGID PUBLIC, notamment de droits de propriété intellectuelle ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** La constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS 36 pour le renouvellement des droits d'utilisation, de maintenance et de développements spécifiques de progiciels est approuvée.

**Article 2.** La convention constitutive de ce groupement de commandes est approuvée et monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant est autorisé à la signer.

**Article 3.** Monsieur Christophe DESFORGES, responsable du S.S.I. et Monsieur Gilles LESCURE, responsable du service des marchés publics, sont respectivement désignés membres titulaire et suppléant de la commission en charge de l'analyse des offres du groupement.

**Article 4.** Le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement, est autorisé à négocier le marché passé dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec l'entreprise CEGID PUBLIC.

**DESCOUT Serge**